

FNB GLOBAL X ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES (AUPARAVANT, FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES) **(HAD : TSX)**

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2025

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction 5

Faits saillants de nature financière11

Rendement passé 14

Sommaire du portefeuille de placements 15

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE
LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 17**

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière 18

États du résultat global 19

États de l'évolution de la situation financière20

États des flux de trésorerie 21

Tableau des placements22

Notes afférentes aux états financiers32

Message du chef de la direction

Alors que nous en sommes à mi-chemin en 2025, je suis fier de souligner la croissance soutenue que nous avons réalisée en tant que société et pour nos clients, grâce aux solutions de placement novatrices que nous gérons pour les Canadiens.

En mai, nous avons célébré le premier anniversaire du changement de notre marque, passant de Horizons ETFs à Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** »).

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant environ 200 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Dans l'ensemble, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2025. Il s'agit de la deuxième année consécutive que nous sommes récipiendaire de cette reconnaissance. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (« FNB ») et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

Depuis le début de l'année, nous avons lancé 16 FNB qui ont offert aux Canadiens de nouvelles façons novatrices d'obtenir une exposition à certaines des catégories d'actifs, des stratégies et des marchandises les plus en demande sur les marchés d'aujourd'hui.

En février, nous avons lancé le FNB Global X Indice d'infrastructures d'intelligence artificielle (« **MTRX** ») afin d'offrir aux Canadiens un moyen fondamental d'accéder aux infrastructures plus larges et aux fournisseurs de services qui devraient bénéficier de l'expansion exponentielle de l'IA. MTRX offre une exposition de base aux fournisseurs de marchandises et d'énergie, ainsi qu'aux exploitants de centres de données, qui sont essentiels pour soutenir la demande croissante pour les applications d'IA.

En avril, nous avons lancé 11 autres FNB de plusieurs gammes de produits, y compris des FNB à indice thématique, des FNB à options d'achat couvertes, ainsi que notre gamme de FNB à options d'achat couvertes à rendement amélioré. La dynamique du marché, soutenue par des événements économiques et géopolitiques, a propulsé la popularité et les entrées de capitaux dans plusieurs de ces nouveaux FNB, notamment, le FNB Global X Indice Technologies de défense (« **SHLD** »), le FNB Global X Options d'achat couvertes Bitcoin (« **BCCC** ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or à rendement amélioré (« **GLCL** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2025, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de la marque Global X est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation ». Nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif obligations canadiennes (auparavant, FNB Horizons Actif obligations canadiennes) (« HAD » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HAD consiste à obtenir un rendement à long terme qui provient principalement d'un revenu d'intérêts maximisé et d'une plus-value du capital. HAD investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens (y compris des titres assimilables à des titres de créance) libellés en dollars canadiens.

Le sous-conseiller du FNB, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à des recherches sur la conjoncture économique canadienne et son effet sur les taux d'intérêt, afin de choisir des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui, à son avis, devraient procurer des rendements ajustés en fonction du risque supérieurs au rendement des indices obligataires canadiens gérés de façon passive. Lorsque le sous-conseiller croit que les taux d'intérêt augmenteront, il pourrait choisir des titres dont les échéances sont plus courtes et lorsqu'il croit que les taux d'intérêt diminueront, il pourrait choisir des titres dont les durées sont plus longues.

HAD est substantiellement investi en tout temps dans un portefeuille principalement composé d'obligations du gouvernement du Canada et des provinces canadiennes, ainsi que des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) d'émetteurs de sociétés canadiennes et d'obligations de municipalités canadiennes. HAD peut également investir de temps en temps dans des obligations d'État étrangères, des obligations étrangères garanties par l'État, des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) d'émetteurs de sociétés autres que canadiennes libellées en dollars canadiens et dans certains titres de qualité adossés à des actifs.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HAD n'investit pas dans des obligations libellées dans une autre devise que le dollar canadien.

HAD peut de temps en temps recourir également à des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, à court terme et à long terme, pour gérer ses objectifs de durée et se couvrir contre les variations de la valeur d'une devise par rapport au dollar canadien.

HAD peut se fonder sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HAD en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : faible.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2025, les parts du FNB ont produit un rendement de 1,47 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice ICE Bank of America Merrill Lynch Canada Broad Market (l'« indice ») a dégagé un rendement de 1,32 % pour la même période.

L'indice suit le rendement des titres d'emprunt de première qualité libellés en dollars canadiens qui sont émis sur le marché intérieur du Canada, notamment les obligations d'État, les titres quasi gouvernementaux, les titres de sociétés ainsi que les titres d'emprunt titrisés et garantis.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Revue générale du marché

Le premier trimestre de 2025 a été dominé par les nouvelles provenant des États-Unis, Donald Trump ayant déclenché un conflit tarifaire avec le Canada et le Mexique peu après son investiture. Bien que la situation soit demeurée changeante tout au long du trimestre, on estime qu'environ 60 % des exportations canadiennes vers les États-Unis étaient assujetties à des tarifs douaniers à la fin du trimestre. L'incertitude politique s'est ajoutée aux préoccupations liées aux tarifs douaniers lorsque Mark Carney a remplacé Justin Trudeau en tant que chef du Parti libéral pour devenir le nouveau premier ministre.

Après avoir abaissé les taux de 100 points de base en 2024, la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a maintenu les taux stables au premier trimestre, craignant qu'il n'y ait plus de progrès dans la lutte contre l'inflation. La Banque du Canada a également réduit son taux directeur de 50 points de base au premier trimestre, le faisant passer à 2,75 %. Les données économiques au Canada restaient mitigées, mais on s'inquiétait surtout de la hausse de l'inflation.

Les marchés ont affiché une volatilité importante au début du deuxième trimestre, l'administration américaine ayant dévoilé son plan de tarifs réciproques au début d'avril, ce qui a entraîné la chute des indices boursiers américains et l'élargissement des écarts de taux tant au Canada qu'aux États-Unis. Les marchés se sont calmés peu à peu au cours du trimestre après une série de reports des échéances tarifaires, des reculs et un apaisement des déclarations sur les tarifs douaniers en général. Les indices boursiers avaient regagné leurs sommets à la fin juin et les écarts de taux s'étaient resserrés à la fin du trimestre par rapport au début de l'année.

Le risque géopolitique est demeuré prédominant lorsque le conflit a éclaté entre Israël et l'Iran. La réaction du marché a toutefois été modérée, hormis une brève flambée du prix du pétrole qui s'est ensuite résorbée à la suite d'un accord de cessez-le-feu. La Fed n'a pas bougé au deuxième trimestre, même si le président réclamait avec insistance une baisse des taux. Malgré la stabilité de l'emploi et le recul de l'inflation, quoique toujours élevée, la Fed est restée sur la touche au deuxième semestre en raison des craintes d'une hausse des prix imputable aux tarifs douaniers. Les marchés s'attendent maintenant à ce que la Fed abaisse les taux de 65 points de base d'ici la fin de l'année, des attentes revues à la baisse par rapport au début d'avril lorsque les investisseurs prévoyaient des baisses de plus de 100 points de base.

Après une réduction au premier trimestre, la Banque du Canada a laissé son taux directeur inchangé à 2,75 % au deuxième trimestre, le maintenant au milieu de sa fourchette neutre estimative de 2,25 % à 3,25 %, et a choisi d'attendre pour voir les effets des tarifs. Les données économiques au Canada étaient contrastées : le taux de chômage a monté, le produit intérieur brut (« PIB ») a été plus élevé que prévu au premier trimestre et l'inflation de base est demeurée à 3 %. À la fin du trimestre, les marchés s'attendaient à ce que la Banque du Canada retranche 35 points de base de plus en 2025, soit moins que la baisse de 70 points de base anticipée au début d'avril.

Après avoir terminé le premier trimestre en baisse, surtout la partie à court terme, les rendements obligataires au Canada ont remonté sur l'ensemble de la courbe, en particulier dans la partie à long terme, tandis qu'aux États-Unis, le scénario a été plus contrasté. L'extrémité à long terme de la courbe des taux américains a subi une liquidation causée par la perspective de déficits budgétaires persistants et plus élevés, alors que les taux à court et à moyen terme ont fléchi. Au Canada, les écarts de taux se sont resserrés au cours du premier semestre malgré la volatilité des tarifs douaniers, les écarts à moyen terme sur les obligations provinciales et les obligations de sociétés ayant diminué de respectivement 8 et 5 points de base au cours de la période.

Revue du portefeuille

Le FNB a dégagé un rendement absolu positif et il a fait mieux que son indice de référence. La duration a ajouté de la valeur et la surpondération du crédit a eu un effet favorable en raison de l'écart de rendement du portefeuille, de la répartition sectorielle et de la sélection de titres. Les titres de sociétés des secteurs des services financiers et de l'immobilier ont contribué au rendement, tout comme la sélection d'obligations municipales, provinciales et de sociétés.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Au premier trimestre, le FNB a ramené l'écart de duration pondéré des obligations de sociétés de 0,45 à 0,30, puisque le sous-conseiller était d'avis que les écarts de taux n'offraient pas une rémunération adéquate. Le FNB a encaissé les profits sur plusieurs sociétés qui avaient dégagé de bons rendements et n'a participé que de façon sélective au marché primaire. Au cours du trimestre, le FNB a acquis des FPUNV de la Banque Nationale, la Banque Laurentienne, des FPUNV de la Banque TD, Reliance LP et des FPUNV de la CIBC, tous des titres à court terme.

Au deuxième trimestre, l'écart de duration pondéré sur les obligations de sociétés a légèrement augmenté, passant de 0,30 à 0,31, et la position a été négociée de façon opportune tout au long de la période. L'exposition aux sociétés demeure inférieure à la normale, car il est estimé que les écarts de taux n'offrent pas une rémunération adéquate compte tenu du contexte de risque. Le FNB a encaissé les profits sur plusieurs sociétés qui avaient dégagé de bons rendements et a été actif sur le marché des nouvelles émissions. Au cours du trimestre, le FNB a acheté de nouveaux titres de recapitalisation interne de la Banque Nationale et de la CIBC, ainsi que les titres de Vancouver Airport Fuel Facility, de CP Rail, de Stonlasec8 et des titres adossés à des actifs de Canvas, de Ford, de BMW et de CNHC.

À la fin du deuxième trimestre, l'écart de duration pondéré global s'établissait à 0,17 et l'écart de rendement du portefeuille, qui était de 22 points de base, n'avait pas varié par rapport à la fin du premier trimestre et à la fin de l'année 2024.

Perspectives

Le sous-conseiller s'attend à ce que l'économie canadienne soit léthargique au cours des 12 à 18 prochains mois sans toutefois connaître une grave récession, la croissance oscillant autour de 1 %. Il est prévu qu'une diminution graduelle de l'inflation permettra à la Banque du Canada de poursuivre ses baisses de taux en vue d'atteindre le bas de la fourchette neutre, soit 2,25 %.

Les tensions commerciales avec les États-Unis demeureront probablement exacerbées à court terme, mais devraient s'apaiser graduellement grâce aux négociations. Les répercussions sur la confiance et la croissance mondiale pourraient être plus prononcées et peser davantage sur l'économie canadienne. Les dépenses budgétaires et les avantages potentiels de tarifs douaniers comparativement plus bas sur les biens canadiens permettront de neutraliser en partie les difficultés.

Les tarifs douaniers devraient continuer de jouer un rôle déterminant dans la politique monétaire et budgétaire du Canada, mais le discours s'est adouci considérablement. D'autres aspects incertains de la politique américaine, comme le « Big Beautiful Bill », sont passés au premier plan. Le caractère stimulant net du projet de loi et la perspective d'une offre accrue d'obligations gouvernementales dans les deux pays pourraient faire monter les taux à long terme. On s'attend à ce que la Banque du Canada et la Fed abaissent modérément les taux d'intérêt afin de contrer toute faiblesse, mais leurs décisions doivent également trouver l'équilibre entre une croissance faible et une inflation persistante qui pourrait être exacerbée par la hausse des dépenses et les tarifs douaniers.

Le FNB est actuellement positionné pour des taux plus bas à l'extrémité à court terme de la courbe et maintient une duration longue dans l'ensemble. Alors que les taux à court terme suivront l'orientation de la Banque du Canada, les taux à long terme seront tributaires de l'inflation, de l'offre d'obligations, de la politique budgétaire et de la dynamique de croissance à l'échelle mondiale. On s'attend à ce que le marché reste très volatil, ce qui devrait créer des occasions de placements à long et à court terme.

Après avoir diminué au premier trimestre, l'écart de duration pondéré sur les obligations de sociétés a légèrement augmenté au deuxième trimestre, mais le FNB a conservé une surpondération très modeste. Le FNB continuera de rechercher des occasions intéressantes d'accroître cette position, tout en restant étant donné que les écarts se sont resserrés et se situent à l'extrémité inférieure de la fourchette historique. Le FNB continue de privilégier les obligations à court terme, les secteurs de grande qualité et les titres détenant de la valeur.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, le FNB a généré un résultat global brut de 745 761 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (134 822) \$ pour le semestre clos le 30 juin 2024. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 123 532 \$ (132 157 \$ en 2024), dont une tranche de 32 714 \$ (37 982 \$ en 2024) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 706 505 \$ aux porteurs de parts (593 655 \$ en 2024).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, a procédé à un changement de marque pour adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. Le changement de dénomination n'a pas eu d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire demeurent les mêmes.

Changement de dénomination du FNB

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, le nom du FNB Horizons Actif obligations canadiennes a été changé pour FNB Global X Actif obligations canadiennes. Le changement de dénomination du FNB avait été effectué pour refléter la marque Global X.

Réduction du taux des frais de gestion

Avec prise d'effet le 23 juillet 2024, le gestionnaire a annoncé une réduction du taux des frais de gestion du FNB qui est passé de 0,42 % à 0,30 %, plus les taxes de vente applicables, soit une réduction de douze points de base (0,12 %).

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 13) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Actif net à l'ouverture de la période	9,10	9,03	8,71	10,29	11,00	10,22 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation						
Total des revenus	0,17	0,33	0,30	0,26	0,26	0,27
Total des charges	(0,02)	(0,04)	(0,04)	(0,05)	(0,05)	(0,05)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	0,04	(0,09)	(0,64)	(0,55)	(0,35)	0,34
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	(0,05)	0,19	0,96	(1,07)	(0,42)	0,43
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,14	0,39	0,58	(1,41)	(0,56)	0,99
Distributions						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,15)	(0,29)	(0,25)	(0,22)	(0,22)	(0,22)
À partir des gains en capital nets réalisés	—	—	—	—	—	(0,12)
Remboursement de capital	—	—	(0,02)	(0,05)	—	—
Total des distributions³⁾	(0,15)	(0,29)	(0,27)	(0,27)	(0,22)	(0,34)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	9,09	9,10	9,03	8,71	10,29	11,00 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur liquidative (en milliers)	44 801	42 809	36 152	37 058	57 408	74 269 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	4 930	4 705	4 004	4 253	5 577	6 750
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,39 %	0,46 %	0,49 %	0,50 %	0,49 %	0,49 %
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions ³⁾	0,54 %	0,62 %	0,69 %	0,68 %	0,61 %	0,60 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,02 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,01 %	0,00 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	41,02 %	187,52 %	155,25 %	161,49 %	128,15 %	192,48 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	9,09	9,10	9,03	8,71	10,29	11,00 \$
Cours de clôture	9,09	9,10	9,01	8,73	10,30	11,01 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2025 et aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renonciations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,30 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

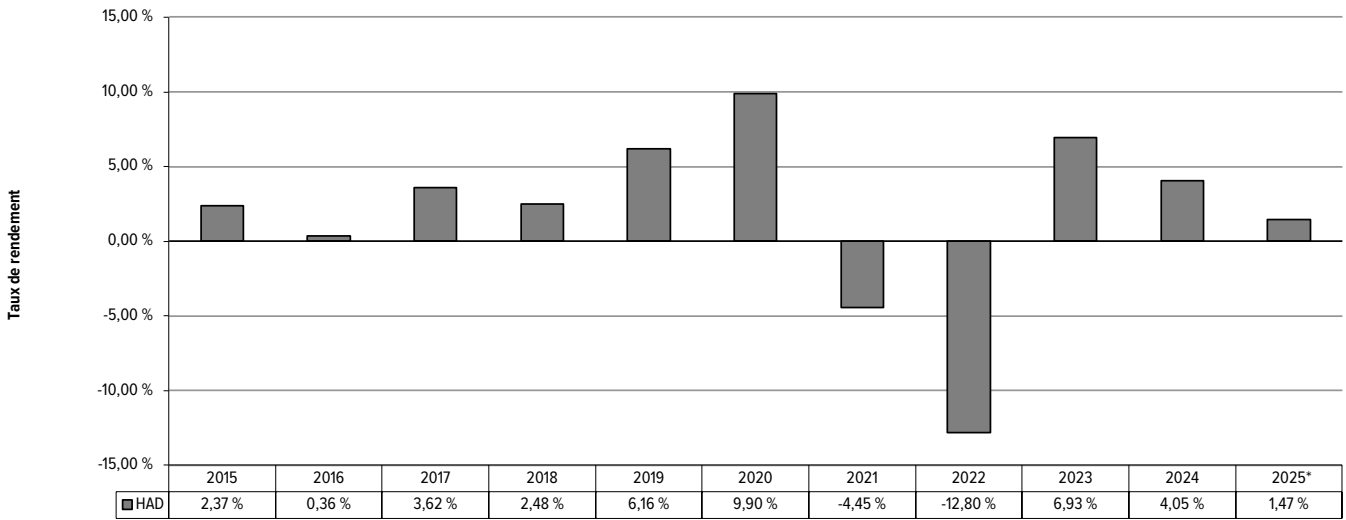
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
9 %	47 %	44 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d’autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d’investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n’est assorti d’aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l’extérieur d’un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l’impôt, et ce, qu’ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d’une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d’une période à l’autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d’un placement à compter du premier jour d’une période donnée jusqu’à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 10 octobre 2012.
* Pour le semestre clos le 30 juin 2025.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2025

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Titres à revenu fixe canadiens	43 582 062 \$	97,28 %
Titres à revenu fixe américains	1 066 461	2,38 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	174 505	0,39 %
Autres actifs, moins les passifs	(22 013)	-0,05 %
	44 801 015 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Obligations de sociétés	17 126 515 \$	38,23 %
Obligations gouvernementales	12 497 692	27,90 %
Obligations provinciales	11 974 237	26,73 %
Obligations municipales	2 452 635	5,47 %
Titres adossés à des actifs	482 217	1,07 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	115 227	0,26 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	174 505	0,39 %
Autres actifs, moins les passifs	(22 013)	-0,05 %
	44 801 015 \$	100,00 %

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2025

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Gouvernement du Canada	21,16 %
Province d'Ontario	10,85 %
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	5,03 %
Banque Royale du Canada	3,84 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,44 %
Province de Colombie-Britannique	3,42 %
Province de Québec	3,31 %
La Banque Toronto-Dominion	2,88 %
Banque de Montréal	2,65 %
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	2,58 %
Province d'Alberta	2,31 %
Fédération des caisses Desjardins du Québec	1,92 %
Ville de Montréal	1,51 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,34 %
Banque Nationale du Canada	1,28 %
Ville de Toronto	1,22 %
Wells Fargo & Co.	1,19 %
Province du Manitoba	1,04 %
Rogers Communications Inc.	1,00 %
OPB Finance Trust	0,89 %
PSP Capital Inc.	0,88 %
Bell Canada	0,84 %
Fonds de placement immobilier RioCan	0,80 %
TransCanada PipeLines Ltd.	0,75 %
Financière Sun Life Inc.	0,73 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements représentent le total des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Actif obligations canadiennes (auparavant, FNB Horizons Actif obligations canadiennes) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024

	2025	2024
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	174 505 \$	120 647 \$
Placements (note 6)	44 648 523	42 541 249
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	275 536	286 813
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	449 587	—
Total des actifs	45 548 151	42 948 709
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	12 765	12 690
Frais d'exploitation à payer	4 259	2 666
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	606 861	—
Distribution à payer	123 251	124 676
Total des passifs	747 136	140 032
Actif net	44 801 015 \$	42 808 677 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	4 930 034	4 704 771
Actif net par part	9,09 \$	9,10 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta
Administrateur



Thomas Park
Administrateur

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Produits		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	800 307 \$	694 727 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	1 112	2 798
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	181 751	(854 433)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(237 409)	22 086
	745 761	(134 822)
Charges (note 9)		
Frais de gestion	73 826	88 105
Honoraires d'audit	8 087	4 291
Honoraires du comité d'examen indépendant	314	373
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	15 538	15 538
Honoraires juridiques	—	275
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	6 259	5 934
Frais d'administration	14 948	15 743
Coûts de transaction	4 560	1 898
	123 532	132 157
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(32 714)	(37 982)
	90 818	94 175
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	654 943 \$	(228 997) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,14 \$	(0,05) \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025		2024	
Actif net à l'ouverture de la période	42 808 677	\$	36 151 692	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net	654 943		(228 997)	
Transactions relatives aux parts rachetables				
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	2 273 656		3 702 173	
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(232 192)		–	
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	2 436		3 269	
Distributions				
À partir du revenu net de placement	(706 505)		(593 655)	
Actif net à la clôture de la période	44 801 015	\$	39 034 482	\$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	654 943 \$	(228 997) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(181 751)	854 433
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	237 409	(22 086)
Achat de placements	(19 541 605)	(49 866 263)
Produit de la vente de placements	17 535 947	45 924 254
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	11 277	(39 460)
Charges à payer	1 668	715
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(1 282 112)	(3 377 404)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	2 273 656	3 481 900
Montant versé au rachat de parts	(232 192)	—
Distributions versées aux porteurs de parts	(705 494)	(570 967)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	1 335 970	2 910 933
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	53 858	(466 471)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	120 647	509 474
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	174 505 \$	43 003 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	811 586 \$	655 267 \$
Intérêts payés	1 \$	— \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (97,28 %)			
Obligations de sociétés (35,85 %)			
Allied Properties REIT, série G, remb. par ant., 3,13 %, 2028-05-15	20 000	17 855 \$	19 392 \$
Allied Properties REIT, série D, remb. par ant., 3,39 %, 2029-08-15	16 000	13 939	15 223
Allied Properties REIT, série F, remb. par ant., 3,12 %, 2030-02-21	50 000	42 322	46 527
AltaGas Ltd., remb. par ant., 2,08 %, 2028-05-30	75 000	67 087	72 198
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	107 000	94 695	104 545
Banque de Montréal, remb. par ant., 3,65 %, 2027-04-01	303 000	292 640	305 516
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,31 %, 2027-06-01	202 000	198 673	206 066
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,71 %, 2027-12-07	56 000	55 698	57 836
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,54 %, 2028-12-18	217 000	213 991	224 688
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,42 %, 2029-07-17	209 000	209 014	215 875
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 6,53 %, 2032-10-27	75 000	78 114	79 992
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 4,98 %, 2034-07-03	96 000	96 000	99 671
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 2027-03-08	130 000	123 305	129 628
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,68 %, 2029-02-01	167 000	165 527	173 944
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,84 %, 2030-09-26	25 000	25 000	25 256
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,93 %, 2032-05-03	100 000	96 343	100 935
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	160 000	160 000	166 503
Bell Canada, 2,50 %, 2030-05-14	67 000	61 454	63 656
Bell Canada, 5,15 %, 2034-08-24	106 000	105 625	111 027
Bell Canada, série M-17, remb. par ant., 6,10 %, 2035-03-16	72 000	79 367	79 898
Bell Canada, remb. par ant., 5,15 %, 2053-02-09	120 000	118 147	119 622
Brookfield Infrastructure Finance ULC, remb. par ant., 5,44 %, 2034-04-25	69 000	69 000	73 411
Brookfield Renewable Partners ULC, remb. par ant., 4,25 %, 2029-01-15	75 000	72 776	76 712
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 4,95 %, 2027-06-29	315 000	315 375	325 323
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 5,05 %, 2027-10-07	107 000	107 458	111 084
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 3,80 %, 2030-12-10	72 000	71 880	72 536
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 3,90 %, 2031-06-20	392 000	391 718	394 702
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,20 %, 2032-04-07	100 000	97 036	101 344
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,33 %, 2033-01-20	75 000	75 041	78 101
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2034-01-16	147 000	146 878	154 044

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,90 %, 2034-06-12	69 000	68 897	71 460
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,15 %, 2035-04-02	79 000	78 887	79 203
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	146 000	145 727	151 942
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, remb. par ant., 4,40 %, 2036-01-13	67 000	66 986	67 608
Banque Canadienne de l'Ouest, 4,57 %, 2028-07-11	80 000	80 000	83 218
Capital City Link G.P., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,39 %, 2046-03-31	103 295	107 934	98 839
Résidence pour retraités Chartwell, 6,00 %, 2026-12-08	50 000	50 115	51 830
CHIP Mortgage Trust, 4,24 %, 2050-01-29	58 000	58 000	58 494
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série L, remb. par ant., 4,18 %, 2028-03-08	100 000	96 904	101 888
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série M, remb. par ant., 3,53 %, 2029-06-11	50 000	46 384	49 819
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,03 %, 2031-02-28	41 000	40 998	42 958
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série R, remb. par ant., 6,00 %, 2032-06-24	10 000	10 000	10 960
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,40 %, 2033-03-01	49 000	49 000	51 988
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,70 %, 2034-02-28	54 000	53 996	58 274
Coastal Gaslink Pipeline L.P., série J, à fonds amort., 5,86 %, 2049-03-30	35 000	35 000	39 571
Coastal Gaslink Pipeline L.P., série I, à fonds amort., 5,61 %, 2047-03-30	33 000	37 064	36 213
Connect 6ix G.P., à fonds amort., 6,11 %, 2046-11-30	67 000	67 000	75 393
Fonds de placement immobilier Crombie, série F, remb. par ant., 3,68 %, 2026-08-26	25 000	24 121	25 093
Fonds de placement immobilier Crombie, série G, remb. par ant., 3,92 %, 2027-06-21	50 000	48 103	50 424
Fonds de placement immobilier Crombie, série H, remb. par ant., 2,69 %, 2028-03-31	50 000	45 522	48 746
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,24 %, 2029-09-28	50 000	49 729	52 349
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,14 %, 2030-03-29	50 000	49 324	52 127
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 4,73 %, 2032-01-15	29 000	28 994	29 425
CT REIT, série F, remb. par ant., 3,87 %, 2027-12-07	75 000	71 553	75 476
CT REIT, remb. par ant., 3,03 %, 2029-02-05	50 000	45 182	48 667
CU Inc., remb. par ant., 3,96 %, 2045-07-27	85 000	96 275	77 228
CU Inc., remb. par ant., 3,17 %, 2051-09-05	185 000	183 641	143 669
CU Inc., remb. par ant., 4,66 %, 2054-09-11	51 000	51 000	50 957
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 5,11 %, 2029-02-12	59 000	59 639	61 440
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 4,51 %, 2031-02-12	42 000	41 992	42 415

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Enbridge Gas Inc., remb. par ant., 4,55 %, 2052-08-17	100 000	91 820	96 775
Enbridge Inc., remb. par ant., 4,73 %, 2034-08-22	155 000	157 652	157 831
Enbridge Inc., série C, taux variable, remb. par ant., 6,63 %, 2078-04-12	75 000	74 730	78 671
ENMAX Corp., série 8, remb. par ant., 4,70 %, 2034-10-09	63 000	63 000	64 355
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,41 %, 2027-05-19	244 000	240 450	249 563
Fédération des caisses Desjardins du Québec, remb. par ant., 5,47 %, 2028-11-17	278 000	284 153	295 600
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 3,80 %, 2029-09-24	196 000	196 000	198 024
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 5,04 %, 2032-08-23	111 000	110 143	114 559
First Capital REIT, série V, remb. par ant., 3,46 %, 2027-01-22	50 000	47 527	50 040
First Nations ETF L.P., série 1A, à fonds amort., 4,14 %, 2041-12-31	32 698	29 422	31 437
FortisBC Inc., Callable, 5,90 %, 2047-07-04	50 000	57 217	57 363
George Weston Limitée, remb. par ant., 4,19 %, 2029-09-05	50 000	50 000	50 931
Gibson Energy Inc., remb. par ant., 3,60 %, 2029-09-17	50 000	46 692	49 556
Great-West Lifeco Inc., 6,00 %, 2039-11-16	55 000	62 416	62 386
Collectif Santé Montréal S.E.C., à fonds amort., 6,72 %, 2049-09-30	134 808	150 371	159 617
Helocs Trust, série A, 3,77 %, 2027-10-23	152 000	152 000	153 803
Husky Midstream L.P., remb. par ant., 4,10 %, 2029-12-02	49 000	48 902	49 612
Hydro One Inc., remb. par ant., 4,59 %, 2043-10-09	50 000	49 639	49 611
Hydro One Inc., remb. par ant., 3,72 %, 2047-11-18	170 000	172 955	148 100
iA Société Financière Inc., taux variable, remb. par ant., 5,69 %, 2033-06-20	100 000	101 504	105 815
iA Société Financière Inc., taux variable, remb. par ant., 4,13 %, 2034-12-05	75 000	75 000	75 872
Société financière IGM Inc., remb. par ant., 3,44 %, 2027-01-26	160 000	154 852	160 740
Independent Order of Foresters (The), série 20-1, taux variable, remb. par ant., 2,89 %, 2035-10-15	258 000	207 422	237 792
Inter Pipeline Ltd., série 14, remb. par ant., 5,85 %, 2032-05-18	185 000	184 382	197 558
Inter Pipeline Ltd., taux variable, remb. par ant., 6,75 %, 2054-12-12	50 000	50 000	49 875
Banque Laurentienne du Canada, 4,19 %, 2028-01-23	129 000	129 000	130 213
Banque Laurentienne du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,10 %, 2032-06-15	78 000	74 100	77 612
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,50 %, 2029-01-22	56 000	60 823	60 855
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,05 %, 2034-06-09	30 000	33 078	33 217
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,15 %, 2035-01-29	86 000	91 126	95 948
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,45 %, 2039-03-01	54 000	61 952	61 146
Banque Manuvie du Canada, 2,86 %, 2027-02-16	40 000	37 993	39 890
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 5,41 %, 2033-03-10	125 000	125 000	131 169
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	151 000	151 000	157 071
MCAP Commercial L.P., remb. par ant., 3,38 %, 2027-11-26	60 000	54 910	59 361
Metro Inc., remb. par ant., 4,00 %, 2029-11-27	69 000	69 000	70 404
Banque Nationale du Canada, 5,22 %, 2028-06-14	155 000	156 810	163 208

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,28 %, 2034-02-15	106 000	105 775	111 001
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,26 %, 2035-02-15	183 000	182 991	184 575
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,33 %, 2035-08-15	116 000	115 991	116 813
Nova Scotia Power Inc., remb. par ant., 4,95 %, 2032-11-15	70 000	70 313	72 991
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 5,21 %, 2034-01-12	118 000	117 919	123 834
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 4,67 %, 2050-05-28	75 000	63 750	68 382
Reliance L.P., remb. par ant., 2,67 %, 2028-08-01	50 000	44 624	48 641
Reliance L.P., remb. par ant., 5,25 %, 2031-05-15	36 000	35 998	37 868
Reliance L.P., remb. par ant., 4,39 %, 2032-04-16	90 000	89 734	90 008
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,61 %, 2027-10-06	75 000	75 381	78 229
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,00 %, 2028-03-01	29 000	29 000	29 295
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 4,63 %, 2029-05-01	62 000	61 999	63 487
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,47 %, 2030-03-01	75 000	74 247	79 075
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,46 %, 2031-03-01	67 000	66 982	70 532
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 4,62 %, 2031-10-03	33 000	33 000	33 298
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,65 %, 2027-03-31	160 000	153 946	160 882
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,90 %, 2033-09-21	69 000	68 685	75 701
Rogers Communications Inc., 6,11 %, 2040-08-25	36 000	38 951	39 426
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,25 %, 2052-04-15	55 000	51 350	55 554
Rogers Communications Inc., taux variable, remb. par ant., 5,00 %, 2081-12-17	116 000	111 795	116 396
Banque Royale du Canada, 2,33 %, 2027-01-28	155 000	145 137	153 427
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,63 %, 2028-12-10	656 000	656 000	661 401
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,41 %, 2029-06-12	308 000	308 000	308 352
Banque Royale du Canada, 5,23 %, 2030-06-24	106 000	105 514	113 947
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 2,94 %, 2032-05-03	108 000	101 275	107 278
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,21 %, 2035-07-03	200 000	200 000	200 947
Banque Royale du Canada, taux variable, 4,50 %, 2080-11-24	174 000	172 695	174 065
SEC L.P. and Arci Ltd., à fonds amort., remb. par ant., 5,19 %, 2033-08-29	69 124	70 690	68 800
SGTP Highway Bypass L.P., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,11 %, 2045-01-31	109 555	97 011	103 284
Sienna Senior Living Inc., série C, remb. par ant., 2,82 %, 2027-03-31	50 000	46 244	49 437
Sienna Senior Living Inc., remb. par ant., 4,44 %, 2029-10-17	23 000	23 000	23 247
SmartCentres REIT, série V, remb. par ant., 3,19 %, 2027-06-11	125 000	117 675	124 333
SmartCentres REIT, série Y, remb. par ant., 2,31 %, 2028-12-18	94 000	87 328	89 253
SmartCentres REIT, série U, remb. par ant., 3,53 %, 2029-12-20	25 000	24 590	24 393
SmartCentres REIT, 5,16 %, 2030-08-01	25 000	25 000	25 968
SNC-Lavalin Innisfree McGill Finance Inc., remb. par ant., 6,63 %, 2044-06-30	118 845	137 344	136 122

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
SSL Finance Inc. / SSL Financement Inc., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,10 %, 2045-10-31	103 883	91 585	97 382
Stonlasec8 Indigenous Investments L.P., série 1, à fonds amort., 5,17 %, 2055-07-06	52 000	52 000	52 775
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,58 %, 2032-05-10	85 000	79 231	84 110
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,80 %, 2033-11-21	100 000	91 026	98 353
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 4,78 %, 2034-08-10	19 000	18 938	19 787
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 5,50 %, 2035-07-04	17 000	16 982	18 230
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 5,12 %, 2036-05-15	103 000	103 000	108 998
Suncor Énergie Inc., remb. par ant., 5,00 %, 2030-04-09	3 000	2 991	3 113
Superior Plus L.P., remb. par ant., 4,25 %, 2028-05-18	64 000	60 160	63 040
TELUS Corp., remb. par ant., 5,65 %, 2052-09-13	114 000	118 848	121 681
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 2027-06-01	267 000	262 098	272 163
La Banque Toronto-Dominion, 1,89 %, 2028-03-08	71 000	61 713	68 949
La Banque Toronto-Dominion, 5,49 %, 2028-09-08	258 000	272 617	274 393
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 2029-01-08	186 000	184 869	193 649
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2030-10-31	73 000	73 000	74 179
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 5,18 %, 2034-04-09	100 000	99 596	104 509
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 4,23 %, 2035-02-01	120 000	120 000	120 997
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 7,28 %, 2082-10-31	174 000	174 000	183 285
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 3,80 %, 2027-04-05	50 000	48 462	50 384
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 4,58 %, 2035-02-20	72 000	72 000	72 199
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 8,05 %, 2039-02-17	46 000	57 051	58 887
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 4,34 %, 2049-10-15	175 000	143 052	155 534
Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., série L, remb. par ant., 5,06 %, 2065-06-04	24 000	24 000	24 706
		15 590 119	16 060 054
Obligations gouvernementales (27,90 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, série 126, 2,85 %, 2030-06-15	316 000	314 544	314 139
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, série 100, 1,90 %, 2031-03-15	665 000	585 194	624 225
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, série 101, 1,60 %, 2031-12-15	301 000	251 946	273 299
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,55 %, 2032-09-15	168 000	160 937	170 670
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,65 %, 2033-06-15	512 000	500 781	520 786
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 4,25 %, 2034-03-15	336 000	342 966	355 190
CPPIB Capital Inc., 4,30 %, 2034-06-02	174 000	179 467	181 496
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 2027-06-01	37 000	35 438	35 914
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2027-09-01	115 000	115 370	115 313

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 2028-06-01	180 000	176 722	176 703
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 2029-09-01	150 000	153 305	154 202
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2030-03-01	636 000	632 291	633 877
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 2030-06-01	1 037 000	941 052	961 078
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2030-09-01	438 000	434 823	435 301
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 2031-06-01	759 000	687 934	699 241
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 2032-06-01	1 653 000	1 532 172	1 543 381
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 2032-12-01	386 000	365 830	370 538
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	277 000	272 923	269 366
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 2034-06-01	140 000	141 960	137 648
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	1 407 000	1 409 525	1 406 873
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2035-06-01	553 000	554 324	551 574
Gouvernement du Canada, 5,00 %, 2037-06-01	66 000	74 192	76 557
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 2041-06-01	110 000	120 414	117 281
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 2045-12-01	72 000	72 331	71 967
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2048-12-01	130 000	110 298	113 585
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 2051-12-01	586 000	415 787	428 598
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	904 000	608 902	611 915
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	665 000	578 643	565 076
PSP Capital Inc., série 12, 2,05 %, 2030-01-15	87 000	77 245	83 357
PSP Capital Inc., 4,25 %, 2055-12-01	319 000	308 361	308 356
Royal Office Finance L.P., série A, à fonds amort., remb. par ant., 5,21 %, 2032-11-12	175 978	208 156	190 186
		12 363 833	12 497 692
Obligations provinciales (26,73 %)			
Hydro-Québec, 3,55 %, 2032-09-01	179 000	179 465	179 642
OPB Finance Trust, série A, remb. par ant., 3,89 %, 2042-07-04	432 000	462 237	397 236
Province d'Alberta, 2,90 %, 2028-12-01	185 000	187 370	185 422
Province d'Alberta, 2,05 %, 2030-06-01	71 000	62 733	67 772
Province d'Alberta, 3,90 %, 2033-12-01	110 000	105 002	112 092
Province d'Alberta, 4,50 %, 2040-12-01	98 000	95 753	100 326
Province d'Alberta, 3,30 %, 2046-12-01	142 000	114 049	119 333
Province d'Alberta, 3,05 %, 2048-12-01	288 000	244 245	228 771
Province d'Alberta, 3,10 %, 2050-06-01	240 000	200 663	190 745
Province d'Alberta, 4,45 %, 2054-12-01	29 000	28 251	29 008
Province de Colombie-Britannique, 5,86 %, 2029-06-18	286 000	308 032	317 170
Province de Colombie-Britannique, 4,15 %, 2034-06-18	212 000	211 555	218 689
Province de Colombie-Britannique, 4,00 %, 2035-06-18	57 000	57 185	57 564
Province de Colombie-Britannique, 4,70 %, 2037-06-18	58 000	58 317	61 321
Province de Colombie-Britannique, 4,30 %, 2042-06-18	47 000	44 594	46 633

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Province de Colombie-Britannique, 3,20 %, 2044-06-18	172 000	137 934	145 167
Province de Colombie-Britannique, 2,95 %, 2050-06-18	171 000	126 323	131 963
Province de Colombie-Britannique, 2,75 %, 2052-06-18	21 000	14 793	15 410
Province de Colombie-Britannique, 4,25 %, 2053-12-18	185 000	178 566	178 816
Province de Colombie-Britannique, 4,45 %, 2055-12-18	358 000	371 069	358 419
Province du Manitoba, 2,05 %, 2030-06-02	10 000	8 819	9 530
Province du Manitoba, 5,70 %, 2037-03-05	35 000	38 246	39 994
Province du Manitoba, 4,10 %, 2041-03-05	130 000	119 172	125 327
Province du Manitoba, 4,40 %, 2042-03-05	50 000	47 420	49 784
Province du Manitoba, 4,05 %, 2045-09-05	25 000	22 315	23 413
Province du Manitoba, 2,85 %, 2046-09-05	142 000	135 494	109 418
Province du Manitoba, 3,20 %, 2050-03-05	101 000	76 956	80 784
Province du Manitoba, 3,80 %, 2053-09-05	35 000	29 614	30 848
Province du Nouveau-Brunswick, à fonds amort., 4,80 %, 2039-09-26	10 000	10 013	10 537
Province du Nouveau-Brunswick, 3,80 %, 2045-08-14	52 000	44 888	47 120
Province du Nouveau-Brunswick, 3,10 %, 2048-08-14	49 000	37 025	38 885
Province du Nouveau-Brunswick, 3,05 %, 2050-08-14	115 000	85 240	89 351
Province du Nouveau-Brunswick, 5,00 %, 2054-08-14	47 000	48 898	50 524
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,85 %, 2029-06-02	248 000	231 668	246 623
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 1,75 %, 2030-06-02	74 000	63 644	69 349
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 3,15 %, 2030-06-02	121 000	120 849	121 051
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,15 %, 2033-06-02	118 000	113 733	121 799
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, série 6R, 5,60 %, 2033-10-17	150 000	160 245	169 922
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 3,85 %, 2034-12-02	160 000	159 444	159 234
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,00 %, 2035-06-02	95 000	94 567	95 198
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, série 7H, 2,65 %, 2050-10-17	87 000	71 062	60 833
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 3,15 %, 2052-12-02	80 000	79 143	61 204
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,10 %, 2054-10-17	51 000	44 205	46 342
Province de Nouvelle-Écosse, 4,40 %, 2042-06-01	61 000	73 371	60 751
Province de Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 2051-12-01	144 000	108 723	113 295
Province de Nouvelle-Écosse, 4,75 %, 2054-12-01	36 000	36 016	37 242
Province de Nouvelle-Écosse, 4,60 %, 2055-12-01	93 000	92 981	94 127
Province d'Ontario, 2,70 %, 2029-06-02	423 000	401 812	419 509
Province d'Ontario, 2,05 %, 2030-06-02	342 000	296 027	326 311
Province d'Ontario, 1,35 %, 2030-12-02	632 000	530 354	575 690
Province d'Ontario, 2,15 %, 2031-06-02	500 000	455 844	471 314
Province d'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	469 000	443 608	471 622
Province d'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	707 000	718 179	729 507
Province d'Ontario, 3,60 %, 2035-06-02	541 000	526 347	529 108
Province d'Ontario, 4,70 %, 2037-06-02	322 000	324 387	341 120

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Province d'Ontario, 4,60 %, 2039-06-02	36 000	35 686	37 504
Province d'Ontario, 4,65 %, 2041-06-02	239 000	246 335	248 330
Province d'Ontario, 3,50 %, 2043-06-02	184 000	192 718	164 282
Province d'Ontario, 3,45 %, 2045-06-02	187 000	174 635	163 262
Province d'Ontario, 2,90 %, 2046-12-02	143 000	107 267	112 911
Province d'Ontario, 2,90 %, 2049-06-02	125 000	92 221	96 730
Province d'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02	62 000	44 214	43 671
Province d'Ontario, 4,60 %, 2055-12-02	125 000	125 203	128 941
Province de Québec, 5,00 %, 2041-12-01	249 000	257 555	267 828
Province de Québec, 4,25 %, 2043-12-01	61 000	80 294	59 776
Province de Québec, 3,50 %, 2045-12-01	253 000	251 648	220 938
Province de Québec, 3,50 %, 2048-12-01	242 000	200 668	207 792
Province de Québec, 3,10 %, 2051-12-01	95 000	72 303	75 058
Province de Québec, 4,40 %, 2055-12-01	489 000	499 441	485 518
Province de Québec, 4,20 %, 2057-12-01	177 000	177 274	169 941
Province de Saskatchewan, 2,20 %, 2030-06-02	132 000	117 623	126 820
Province de Saskatchewan, 2,75 %, 2046-12-02	149 000	108 451	114 087
Province de Saskatchewan, 3,30 %, 2048-06-02	14 000	11 153	11 667
Province de Saskatchewan, 3,10 %, 2050-06-02	53 000	40 399	42 144
Province de Saskatchewan, 2,80 %, 2052-12-02	39 000	27 691	28 872
		11 901 224	11 974 237
Obligations municipales (5,47 %)			
Access Justice Durham Ltd., série A, 5,02 %, 2039-08-31	96 831	100 138	100 048
City of Greater Sudbury, 2,42 %, 2050-03-12	90 000	60 750	59 592
Ville de Montréal, 2,00 %, 2031-09-01	95 000	80 188	87 618
Ville de Montréal, 4,25 %, 2033-09-01	91 000	88 042	94 052
Ville de Montréal, 3,90 %, 2034-09-01	186 000	186 121	185 521
Ville de Montréal, 3,50 %, 2038-12-01	91 000	77 492	82 941
Ville de Montréal, 4,75 %, 2045-12-01	222 000	222 346	225 040
Ville d'Ottawa, 3,10 %, 2048-07-27	155 000	123 157	120 875
Ville de Toronto, 3,50 %, 2036-06-02	89 000	78 952	84 587
Ville de Toronto, 2,90 %, 2051-04-29	560 000	451 807	412 919
Ville de Toronto, 4,50 %, 2055-03-11	48 000	46 223	46 943
Ville de Winnipeg, 4,30 %, 2051-11-15	65 000	87 577	61 054
Ville de Winnipeg, 4,65 %, 2064-06-01	52 000	51 566	51 187
TCHC Issuer Trust, série A, remb. par ant., 4,88 %, 2037-05-11	279 000	323 182	291 258
Ville de Granby, 3,55 %, 2030-06-02	65 000	64 004	64 557
Ville de Pointe-Claire, 3,00 %, 2028-01-31	100 000	106 196	99 110
Ville de Rimouski, 3,30 %, 2030-06-16	83 000	80 773	81 472
Ville de Saint-Hyacinthe, 3,10 %, 2028-02-28	206 000	215 016	204 563

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Ville de Sherbrooke, 3,10 %, 2028-03-01	100 000	106 371	99 298
		2 549 901	2 452 635
Titres adossés à des actifs (1,07 %)			
BMW Canada Auto Trust, cat. A3, série 23-1, remb. par ant., 3,54 %, 2028-01-20	27 000	27 000	27 027
Canvas Cards Trust, série A, 3,60 %, 2028-06-15	68 000	68 000	68 335
CNH Capital Canada Receivables Trust, cat. A2, série 25-1, remb. par ant., 3,49 %, 2032-12-15	60 000	60 000	60 000
Eagle Credit Card Trust, série A, 4,92 %, 2029-06-17	57 000	57 000	59 858
Ford Auto Securitization Trust, cat. A2, série 25-A, remb. par ant., 3,28 %, 2029-11-15	89 000	89 000	88 944
Ford Auto Securitization Trust II, cat. A3, série 24-B, remb. par ant., 3,84 %, 2030-09-15	56 000	56 000	56 518
Ford Auto Securitization Trust II, cat. A3, série 24-A, remb. par ant., 3,61 %, 2031-02-15	66 000	66 000	65 920
GMF Canada Leasing Trust, cat. A3, série 24-1, remb. par ant., 4,83 %, 2029-08-20	54 918	54 920	55 615
		477 920	482 217
Titres adossés à des créances hypothécaires (0,26 %)			
NHA MBS Scotia Capital Inc., 3,80 %, 2029-11-01	36 954	36 945	37 683
NHA MBS TD Securities Inc., 3,04 %, 2030-02-01	77 952	77 391	77 544
		114 336	115 227
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		42 997 333	43 582 062
TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (2,38 %)			
Obligations de sociétés (2,38 %)			
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 3,62 %, 2028-03-16	112 000	107 752	112 685
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 2,60 %, 2029-04-04	104 000	95 429	102 323
Goldman Sachs Group Inc. (The), taux variable, remb. par ant., 2,01 %, 2029-02-28	92 000	82 532	88 892
JPMorgan Chase & Co., taux variable, remb. par ant., 1,90 %, 2028-03-05	110 000	101 296	107 813
Manulife Finance Delaware L.P., taux variable, remb. par ant., 5,06 %, 2041-12-15	120 000	122 964	123 661
Wells Fargo & Co., 2,49 %, 2027-02-18	425 000	397 454	420 683
Wells Fargo & Co., taux variable, remb. par ant., 5,08 %, 2028-04-26	107 000	107 015	110 404
		1 014 442	1 066 461
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS		1 014 442	1 066 461
Coûts de transaction		(2)	

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,66 %)		44 011 773 \$	44 648 523 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,39 %)			174 505
Autres actifs, moins les passifs (-0,05 %)			(22 013)
ACTIF NET (100,00 %)			44 801 015 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2025

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif obligations canadiennes (auparavant, FNB Horizons Actif obligations canadiennes) (« HAD » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 10 octobre 2012. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HAD. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HAD consiste à obtenir un rendement à long terme qui provient principalement d'un revenu d'intérêts maximisé et d'une plus-value du capital. HAD investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens (y compris des titres assimilables à des titres de créance) libellés en dollars canadiens.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 août 2025.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1^{er} janvier 2023, le FNB a adopté Informations à fournir sur les méthodes comptables (*modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2*). Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

k) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition aux devises.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
30 juin 2025	149	5 252	8 626	31 046	–	45 073
31 décembre 2024	–	4 934	8 028	29 865	–	42 827

Au 30 juin 2025, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,6 % (100,0 % au 31 décembre 2024). Au 30 juin 2025, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 3 293 592 \$ (3 211 894 \$ au 31 décembre 2024). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2025	31 décembre 2024
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Broad Market	363 041 \$	399 357 \$

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
AAA	31,5 %	29,1 %
AA	18,8 %	26,9 %
A	29,9 %	24,7 %
BBB	18,7 %	18,3 %
BB	0,9 %	1,1 %
Total	99,8 %	100,1 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2025, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 21,2 % (16,4 % au 31 décembre 2024) de son actif net.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	44 051 079	–	–	42 331 038	–
Titres adossés à des actifs	–	482 217	–	–	171 830	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	115 227	–	–	38 381	–
Total des actifs financiers	–	44 648 523	–	–	42 541 249	–
Total des passifs financiers	–	–	–	–	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	–	44 648 523	–	–	42 541 249	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2025	4 494 902 \$	4 727 074 \$
31 décembre 2024	2 902 825 \$	3 051 735 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2025	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2024	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	1 850 \$		4 719 \$	
Retenues fiscales	—	—	(57)	1,21 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
The Bank of New York Mellon	(738)	39,89 %	(1 864)	39,50 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	1 112 \$	60,11 %	2 798 \$	59,29 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2025	4 704 771	250 263	(25 000)	4 930 034	4 838 201
2024	4 004 084	425 369	—	4 429 453	4 270 483

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,30 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Avec prise d'effet le 23 juillet 2024, le gestionnaire a annoncé une réduction du taux des frais de gestion du FNB qui est passé de 0,42 % à 0,30 %, plus les taxes de vente applicables, soit une réduction de douze points de base (0,12 %). Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2025	1 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2024	9 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
7 873 653 \$	—	—

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

